



COMMUNE DE SAINT-SULPICE
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 10/15
AU CONSEIL COMMUNAL

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT
DU CONSEIL COMMUNAL

Saint-Sulpice, le 26 mai 2015

**ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT
DU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite des modifications de la Loi sur les Communes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, un groupe de travail a été constitué pour rédiger un nouveau règlement du Conseil communal.

Ce groupe de travail, formé de MM. Pierre del Boca, Stefano Spaccapietra, Marcel Panzera, Pierre-Yves Brandt, Rémy Pache, René Wessner et Alain Clerc, a travaillé sur la base du règlement actuellement en vigueur.

A fin janvier dernier, le projet a été adressé au Service des communes et du logement (SCL) pour contrôle. Ce dernier a émis des remarques à mi-avril qui ont été communiquées au groupe de travail. Le groupe de travail s'est à nouveau penché sur ce projet de règlement.

Les principales modifications sont liées au système d'élection à la proportionnelle et à l'adjonction d'articles y relatif, comme les art. 37 et ss concernant les commissions et l'art. 90 sur les groupes politiques.

La Municipalité vous remet uniquement la version proposée pour une lecture plus facile.

La Municipalité se plaît à relever l'excellent travail réalisé par le groupe qui a œuvré avec beaucoup de rigueur et de sérieux en analysant chaque article.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite à suivre votre commission et à adopter sans modification le nouveau règlement du Conseil communal, conforme aux nouvelles dispositions de la Loi sur les Communes, qu'elle vous propose.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 10/15
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'adopter le nouveau règlement du Conseil communal de Saint-Sulpice.

Saint-Sulpice, le 26 mai 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Clerc

E. Jordan

Délégué municipal : M. Alain Clerc

Annexe : projet de règlement